

CONSEIL DE L'UNIVERSITE

Bâtiment : Château de Dorigny

1015 Lausanne

Procès-verbal

Séance ordinaire du 31 mai 2007

à 16h.15, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

Présidence : M. Samuel Bendahan

Secrétaire : Mme Sophie Hainard

Direction : M. Dominique Arlettaz, recteur
M. Philippe Moreillon, vice-recteur
M. Jacques Lanarès, vice-recteur

Excusés : Mme Danielle Chaperon, vice-recteur
M. Jean-Paul Dépraz, vice-recteur
M. Marc de Perrot, secrétaire général

Doyens : Mme Suzanne de Treuille, HEC
M. Bernard Voutat, SSP

Excusés : Mme Anne Bielman Sanchez, Lettres
M. Pierre-Yves Brandt, Théologie
M. Patrick Francioli, FBM
M. Laurent Moreillon, Droit

Présents :

Bendahan Samuel, Binetti Vincent, Bonetti Josiane, Bouvier David, Cullati Stéphane, Dalla Piazza Pascale, Dauwalder Jean-Pierre, Favre Anne-Christine, Genton Isabelle, German Rebecca, Gétaz Fanny, Gilbert Philippe, Guignard Marie-Thérèse, Guy Lionel, Hainard Sophie, Henchoz Guillaume, Lehmann Virgilio, Leresche Jean-Philippe, Marillier François, Morard Alain, Panese Francesco, Péclard Antoine, Römer Thomas, Schild Laurent, van Ackere Ann, Vejdovsky Boris, (26)

Excusés :

Bosman Fredrik Theodoor, Dubey André, Fasel Nicolas, Grin van Hamel Sylvie, Haenni Marisa, Hottelier Damien, Magetti Daniele, Peter Hansjörg, Reynard Emmanuel, Romano Serena, Tissot Jean-Daniel, Zigliani Julien (12)

Ordre du jour

1. Formalités :
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption du PV de la séance du 19 avril 2007
 - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications :
 - de la Direction
 - du Bureau
 - des Commissions
3. Ratification du budget 2008
4. Adoption du rapport de gestion
5. Modification du Règlement interne de l'Université : suppression du quorum pour les séances ordinaires du Conseil
6. Bilan et Plan d'activités futures du Conseil
7. Divers et interpellations

* * * *

Le Président ouvre la séance à 16h25.

Le Président fait remarquer que le quorum est atteint à une personne près. Beaucoup de membres se sont excusés. Plusieurs membres ont aussi demandé s'il était possible de commencer la séance à 17h15 au lieu de 16h15 car ils finissent à 17h leurs activités.

1. Formalités**Adoption du PV de la séance du 19 avril 2007**

Aucune remarque formulée. Le PV de la séance du 19 avril est donc adopté.

Adoption de l'ordre du jour

Le Président présente l'ordre du jour de la séance. Il précise pour le point 6 que l'idée est de se demander ce que nous allons léguer aux futurs membres du Conseil, Conseil qui va être entièrement renouvelé d'ici septembre 2007.

Aucune remarque n'est formulée. L'ordre du jour est donc adopté.

2. Communications

- de la Direction

M. le Recteur Dominique Arlettaz donne un état de la situation actuelle du Plan stratégique. Il rappelle que les termes de la loi sont assez flous en disant que le Plan stratégique est établi entre le Conseil d'Etat et la Direction. Suite à une rencontre avec le DFJ, il s'est avéré que le DFJ adhère aux propositions contenues dans le plan stratégique. Le Conseil d'Etat va par contre formuler des demandes complémentaires qui sont en cours de rédaction. Le Plan stratégique de l'Unil ainsi que son complément rédigé par le DFJ sera adopté au Conseil d'Etat ainsi qu'au Grand Conseil à l'automne.

- du Président

Le Président rappelle que le Dies Academicus aura lieu vendredi 15 juin. Traditionnellement, le Dies Academicus était aussi la première séance de l'ancien Sénat. Le Président demande donc aux membres du Conseil d'aller assister à cette cérémonie.

- des Commissions

Pas de communication des Commissions.

3. Ratification du budget 2008

Le Professeur Laurent Schild, président de la Commission des Finances et de Gestion présente le budget 2008. (annexe 1). Le Professeur Laurent Schild remercie la Direction ainsi que le service financier pour la clarté des documents.

M. le Recteur Dominique Arlettaz formule quelques commentaires supplémentaires :

- Il rappelle qu'avec l'arrivée du système de Bologne, les charges ont été grandement supérieures aux entrées. Cette situation n'est pas viable à long terme.
- Une partie des budgets SVS ont été intégrés dans les budgets de certaines facultés.
- Les consommations d'énergie sont très grandes. Ce qui, mis en parallèle avec la montée des prix du mazout et de l'électricité, va entraîner une hausse massive des coûts de près de fr. 900'000.-.
- L'EBM ne va pas entrer dans les budgets avant 2008.
- La Direction a demandé des augmentations qui sont réalistes. Elle espère les voir acceptées.

- Jusqu'au 1er janvier 2005, les produits allaient directement à l'Etat de Vaud. Depuis là, la gestion se fait complètement par l'Unil, sur ses propres comptes. Ceci amène une dissolution des différents fonds de financement avec comme conséquence leur disparition et l'apparition de ces mouvements dans les budgets. Ceci a d'ailleurs été réalisé sur le service du Centre, faisant apparaître une augmentation de charges, uniquement due à la nouvelle inscription de ces mouvements dans les comptes.
- Dans un but de transparence, M. le Recteur Dominique Arlettaz explique la contribution de réserve de 6 millions visible en page 3. Une part de cette somme devrait être versée aux facultés afin de compenser l'augmentation des salaires qui sera certainement décidée en automne au Grand Conseil ; l'autre partie de cette somme servirait à la mise en place du Plan stratégique ; tout ceci dans une proportion moitié-moitié. M. le Recteur Dominique Arlettaz précise que cela ne sera possible que si l'augmentation demandée de 7 millions est acceptée. Ainsi, afin d'éviter la situation de l'année dernière, ce fonds est aussi une forme de réserve.
- La dissolution des différents fonds aura lieu courant 2007. M. le Recteur Dominique Arlettaz donne l'exemple de la reprographie. La reprographie encaisse des revenus sur leurs prestations de service. Ces revenus alimentent un fonds qui permet de payer les salaires des employés de la reprographie. Toutes ces unités parallèles que sont les différents fonds de l'Unil ne vont pas avec l'idée d'image globale de la comptabilité de l'Unil. Ainsi, les différentes charges de l'Unil ne se feront plus au travers de fonds mais directement sur les comptes. Il faut exclure de cela les différents fonds des professeurs, etc.

Vote : A l'unanimité parfaite, le budget 2008 est adopté.

4. Adoption du rapport de gestion

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder souligne la qualité de ce rapport (annexe 2). Il relève par contre sa gêne face au fait que ce document a été envoyé aux autorités avant la consultation par le Conseil. Ce fait s'explique par la grande difficulté de réunir tous les documents à temps. Le délai est devenu donc trop court pour une consultation.

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder relève l'absence d'autocritique par rapport aux actions de l'ancien Rectorat.

Malgré cela, dans l'ensemble, la Commission des Finances et de Gestion est très satisfaite de ce rapport.

M. le Recteur Dominique Arlettaz précise que, d'après les termes de la loi, le rapport doit être fait en fonction du Plan stratégique. Il n'y a pas eu lieu de faire cela pour 2006 et la structure du futur ancien plan stratégique a été utilisée. Par contre il faut s'attendre à un gros changement de structure du rapport pour 2007.

Il rappelle aussi que la procédure de contrôle par le DFJ est très stricte, donc le délai aussi très strict.

M. Virgilio Lehmann relève le fait que le rapport n'est pas féminisé et le regrette beaucoup.

Vote : A l'unanimité moins deux abstentions le rapport de la Commission des Finances et de Gestion est adopté.

5. Modification du Règlement interne de l'Université : suppression du quorum pour les séances ordinaires du Conseil

Avant de présenter ce point, le Président rappelle quelques points formels. Si ce point est décidé par le Conseil, il implique pour sa mise en place une modification du RI. Ceci implique deux séances consécutives de vote. En cas de non convergence des votes lors des deux séances, une troisième séance devrait avoir lieu pour pouvoir trancher.

Le Président explique les raisons qui sous-tendent cette proposition. Le but de cette démarche n'est pas de donner une explication ou raison au problème de l'atteinte du quorum. L'intention est de faire en sorte que les personnes qui se déplacent ne soient pas pénalisées par celles qui ne viennent pas aux séances, mais aussi de ne pas empêcher le Conseil de fonctionner. Le but est aussi d'éviter par exemple des manifestations possibles de mauvaise foi qui feraient que si quelqu'un voulait s'opposer à un point précis, il quitte la salle supprimant ainsi le quorum.

Le président précise les modalités de cette suppression. Elle ne pourrait être que lors de séances ordinaires annoncées au moins 2 mois à l'avance. Par contre, en ce qui concerne les séances extraordinaires, le quorum est obligatoire afin d'éviter des prises de positions de groupes qui ne représenteraient pas la composition du Conseil.

Ce changement impliquerait donc une modification de l'article 21 du RI en spécifiant que les séances ordinaires doivent être annoncées au moins 2 mois à l'avance, ainsi qu'une modification de l'article 23 du RI.

Le Professeur Jean-Philippe Leresche exprime son inquiétude face aux motivations des membres du Conseil. Est-ce que la suppression du quorum ne ferait pas qu'empirer les choses.

Madame Isabelle Genton demande si ce n'est pas aux membres du Conseil renouvelé de régler cela ? Elle demande aussi que le site internet soit mieux mis à jour, qu'on puisse y trouver les informations relatives au calendrier des séances par exemple.

Le Président rappelle que ce qu'il propose n'est pas une solution pour faire revenir le monde. Le but est de permettre le fonctionnement du Conseil malgré cela. Il ajoute qu'il ne veut pas passer la patate chaude aux suivants car il estime que le nouveau Conseil sera confronté certainement au même problème.

Monsieur Guillaume Henchoz a peur du manque de crédibilité que des votes sans quorums ne manqueraient pas d'amener au Conseil.

Monsieur Stéphane Cullatti demande s'il y a possibilité de valoriser le travail fait par les membres du Conseil en donnant une petite remise sur quelque chose, par exemple en travail administratif.

Le Professeur David Bouvier rappelle que finalement il n'y a eu qu'une seule séance en trois ans de fonctionnement qui a dû être annulée faute de quorum.

Le Président, vu la tournure des discussions, propose de placer ce point après le point suivant. Aucun avis contraire.

6. Bilan et Plan d'activités futures du Conseil

La discussion reprend autour de la question du relatif absentéisme.

Le Doyen Patrick Francioli fait part des soucis de recrutement non seulement au sein du Conseil, mais aussi au sein du Conseil de Faculté. En tout cas c'est ce qu'il constate en FBM. Il se demande donc si la Direction pourrait intervenir à ce sujet ?

M. le Recteur Dominique Arlettaz estime qu'il y a des différences entre les Conseils de Faculté et le Conseil.

Le Président soulève qu'effectivement il n'y a qu'une seule séance d'annulée faute de quorum. Mais il constate tout de même une évolution dans le temps vers la baisse de participation. Cela amène à se poser la question de la ou des raisons de cette évolution.

Le Président rappelle aussi qu'en ce qui concerne les étudiant-e-s et les membres du PAT des solutions ont été mises en place afin de permettre la bonne préparation des séances : indemnités de la Direction relayée par la FAE pour les premiers et prise en compte dans le cahier des charges pour les membres du PAT.

Plusieurs petites propositions sont faites comme par exemple le fait de fixer une heure de fin de séance qui serait fixe et respectée.

Le Professeur Franco Panese souligne qu'il y a un problème de fond. Il pense qu'il y a une question qualitative « à part le pur engagement... qui n'est pas dans les gênes ». Il précise que dans son cas, il profite aussi du Conseil pour nouer des contacts professionnels qui permettent souvent de faire avancer des projets, par exemple.

Le Président souligne que le Corps le plus volatile est celui des étudiant-e-s. Le tournus régulier de ces derniers n'aidant pas.

Le Professeur Jean-Philippe Leresche pense qu'il faut profiter de ces questionnements pour faire un bilan de cette relativement nouvelle structure qu'est le Conseil de l'Unil. Il propose aussi de se documenter sur cette question de participation, aussi dans les autres structures de

l'Unil. Il cite le cas de la Faculté des SSP dont le Conseil de Faculté n'a pas de quorum et dans lequel les étudiant-e-s sont souvent plus nombreux que les autres Corps.

Il est soulevé que le lien entre le Conseil des Doyens, les Conseils de Faculté et le Conseil de l'Unil n'est finalement pas si évident. Il est aussi souligné qu'il y a visiblement des difficultés à s'identifier à l'Unil et non pas uniquement à sa Faculté ou à son Institut.

Dans le même ordre d'idées, il est souligné plusieurs fois la nécessité de créer un esprit de corps à l'intérieur de ce Conseil. Plusieurs personnes mettent en avant le rôle que jouaient les apéritifs après les séances du Sénat dans ce domaine-là.

Un autre problème est soulevé sur l'incompétence, le manque de connaissance de certains membres pour pouvoir se prononcer sur certains sujets, hors des membres des diverses Commissions. Il est répondu que dans la majeure partie des cas, une Commission est nommée pour travailler sur les différents points proposés et est ainsi compétente en la matière. Il y a donc possibilité de faire confiance au travail effectué par les Commissions. De plus, sur la plupart des questions, même celles liées aux objets financiers comme le budget, il s'agit de connaissances générales. Finalement, s'il y a une réelle incompréhension, les séances plénières sont aussi faites pour poser des questions.

Plusieurs membres du Conseil demandent à ce qu'il y ait plus de discussions en général entre la Direction et le Conseil. Par exemple, la Direction pourrait présenter certains points qu'elle a à régler et qui font son quotidien.

M. le Recteur Dominique Arlettaz dit que la Direction est ouverte à avoir des discussions de fond. Pour lui le rôle du Conseil n'est pas qu'un contre-pouvoir, mais aussi une légitimation possible en permettant de savoir ce que la Communauté universitaire pense. Il rappelle qu'il y a eu des débats de fond lors des discussions sur le Plan stratégique et que la Direction les a pris en compte. Il remarque aussi que les membres présent-e-s aux séances sont quasiment toujours les mêmes. Dans ce même type de remarque, de grands absents qui seraient extrêmement importants pour faire le lien entre le Conseil de Faculté et le Conseil de l'Unil sont les Doyens. Or ce lien entre les CF et le Conseil est un point central de la légitimation du Conseil comme porte-parole de la Communauté universitaire.

Le Président soutient la question de discuter d'objets politiques de la Direction. Il rappelle aussi que cela peut venir de la part du Conseil. En effet, il faut que le Conseil puisse garder une certaine autonomie en proposant lui aussi des sujets, des discussions. Il rappelle que tout membre du Conseil peut proposer des sujets mais que peu l'ont fait.

M. le Recteur Dominique Arlettaz dit que le quotidien de la Direction est riche et complexe, parfois aussi ennuyeux. Il y a beaucoup de gestion de choses courantes. Quant aux gros dossiers, ils sont généralement proposés au Conseil.

Le Président demande si quelques personnes seraient intéressées à continuer à discuter de cette problématique dans une Commission pour se prononcer sur ce point. Il serait bien que cela soit fait avant le 31 août, date de la reddition des clés du Conseil actuel.

Les principales questions proposées à la Commission sont les suivantes :

- Quel Etat des lieux peut-on faire de la participation?
- Quelle est la compétence des corps pour donner leur avis?
- Quel Lien entre Conseil de l'Unil et conseil de Faculté?
- Dans quelle mesure la Direction devrait utiliser le conseil pour discuter de sa politique?
- Comment développer dialogue et discussion?
- Comment sortir de notre isolement (interdisciplinarité)
- Comment mieux intégrer les facultés avec les missions du Conseil?
- Faut-il un aspect plus convivial? (Apéritif,...)

Plusieurs membres se disent intéressés. Le Président va préparer un doodle par mail afin que tout membre du Conseil intéressé puisse être averti. La commission planchera sur ces points. Elle discutera avec les Doyens et la Direction et les consultera. S'annoncent pour en faire partie de suite, MM. Henchoz, Panese, Gilbert, Bouvier , Bendahan.

7. Divers et interpellations

Monsieur Stéphane Cullatti présente le point qu'il a proposé par mail. Il a une grande inquiétude en ce qui concerne la façon dont l'éviction du Recteur de l'UniNe a été faite. Cela lui amène des craintes face à cette prise de pouvoir du politique et soulève donc la question de l'autonomie de l'Université. Il serait en effet très fâché si notre tutelle politique faisait de même avec notre Recteur.

Monsieur Guillaume Henchoz demande comment la CRUS et la CUS ont réagi ?

M. le Recteur Dominique Arlettaz dit qu'il faut bien différencier le fond de la forme; et, dans ce cas, nous ne sommes pas tellement au courant du fond.

M. le Recteur Dominique Arlettaz précise que lors de ces événements il y a eu réaction immédiate du SG de la CRUS. Il y a aussi eu discussion au sein de la CRUS à ce sujet mais il a été décidé qu'une réaction à ce sujet n'aurait de sens que dans l'immédiateté, ce qui n'était déjà plus le cas. Par contre la question de l'autonomie se pose en effet. Cet événement ainsi que plusieurs autres récents posent effectivement la question de l'autonomie de l'Université. Il rappelle aussi que les lois sont différentes d'une Université à une autre.

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder se dit très sensible au feed-back de la réception du Plan stratégique par le Conseil d'Etat. Qu'en serait-il si le Conseil d'Etat biffait tous les points les plus importants contenus dans le Plan stratégique et présentait cette nouvelle version au Grand

Conseil comme étant en accord avec la Direction de l'Unil ? Il demande ce que le Conseil peut faire pour soutenir sa Direction.

M. le Recteur Dominique Arlettaz répond qu'il y a effectivement un problème dans la loi au sujet de ce point. Il précise aussi que le Conseil d'Etat va ajouter des points au Plan stratégique et non pas en ôter. Il précise aussi qu'il est impensable pour lui que le Conseil d'Etat ajoute ou incluse ses exigences dans le document fait par la Direction et vu par le Conseil en disant que ce document modifié serait la vision de l'Unil. Il y aura donc une annexe avec les compléments demandés par le Conseil d'Etat, dont le contenu est encore inconnu.

Le Président dit que nous n'avons effectivement pas les informations suffisantes pour pouvoir se prononcer sur le cas de l'UniNe. Par contre, nous avons les éléments permettant de discuter du lien « Arlettaz-Etat » par exemple.

Ce point va donc être ajouté à la Commission.

Madame Isabelle Genton demande ce qu'il en est de la Commission Enseignement de la Direction ?

M. le Recteur Dominique Arlettaz répond que les Commissions ont pour but d'informer la Direction. Dans cette perspective, c'est la Direction qui décide de l'existence des diverses Commissions. La Commission enseignement est en cours de reformation et n'a pas encore été réunie car des questionnements sur sa composition ainsi que la démission de son ancien Président a grandement ralenti le processus.

Une question est posée sur la situation actuelle de l'EBM.

M. le Recteur Dominique Arlettaz répond que le groupe de travail est en train de lire les différentes prises de positions reçues, résultats de la large consultation. Ce qui pose problème principalement en ce moment ce sont les compétences ainsi que le poids des différentes institutions (Unil, Conseil d'Etat,...) qui vont constituer l'administration de l'EBM. Une consultation est aussi en cours sur le fonctionnement de ce genre de structures ailleurs.

La séance est levée à 18h.25.

Le Président

La Secrétaire

Samuel Bendahan

Sophie Hainard

Lausanne, le 26 septembre 2007

ANNEXE 1

COMMISSION DES FINANCES
ET DE GESTION

**RAPPORT SUR LE PROJET DE BUDGET « ETAT DE VAUD » 2008
DE L'UNIVERSITE**

La CFG s'est réunie le 2 mai 2007 en présence de M. le Recteur D. Arlettaz et de M. P. Wyss, responsable du Service financier, pour être informée sur l'état d'avancement de l'élaboration du budget « Etat de Vaud » 2008.

En préambule, il convient de souligner que ce projet de budget a été élaboré suite à des entretiens budgétaires qui se sont déroulés en avril 2007, entre les Facultés, le service financier et la Direction.

Le document fourni par la Direction et le Service financier montre le budget de l'Unil, le budget de chaque faculté, le budget du programme SVS. La Commission relève la clarté avec laquelle le budget 2008 lui est présenté et en remercie la Direction et le Service financier.

La Commission relève les points suivants dans la proposition de budget 2008 présentée par la Direction :

- La Direction de l'Unil demande une augmentation de la subvention cantonale pour 2008 de fr. 7'574'800.- pour couvrir les augmentations salariales découlant de la politique de l'Etat de Vaud en matière d'augmentation de salaires, les augmentations de coût de l'énergie, ainsi que la mise en oeuvre du Plan Stratégique. La part de cette subvention consacrée au Plan stratégique est de fr. 3'150'000.-.
- Dans l'attente de la décision du DFJ d'allouer à l'Unil l'augmentation de subventions budgétées, un montant de réserve plus conservateur de fr. 6'445'000.- a été inscrit au budget.
- Concernant le FRI, une dissolution de ce fonds pour 2008 est prévue à hauteur de fr. 3'904'102.-, en forte diminution par rapport au budget 2007.
- Concernant les Facultés, elles devront fonctionner à budget constant, le budget de l'ensemble des Facultés n'étant supérieur que de 1% par rapport au budget 2007.

La Commission des Finances et de Gestion propose au Conseil de l'Université de ratifier le projet de budget 2008 en son état actuel, et soutient fermement la Direction dans sa demande d'augmentation de la subvention cantonale à hauteur de fr. 7'574'800.-. Cette augmentation est indispensable pour la mise en oeuvre du Plan stratégique, réduire la dissolution du FRI en maintenant le budget constant le budget des Facultés.

Lausanne, le 25 mai 2007
Gestion :

Pour la Commission des Finances et de

Laurent Schild

ANNEXE 2

COMMISSION DES FINANCES
ET DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DE L'UNIVERSITE POUR 2006

Dans sa séance du 22 mai 2007, la Commission des finances et de gestion a examiné le rapport de gestion de la Direction pour 2006.

Elle apprécie la richesse d'information et la qualité de rédaction de ce rapport. Par contre on peut regretter le fait que ce rapport ait déjà été adressé aux autorités, sans attendre le préavis du Conseil de l'Université.

Les éléments abordés par la Commission sont les suivants :

- Le bilan de l'ancien Rectorat pour le plan stratégique 2003-2006 ne semble contenir que des éléments favorables. On comprend que la nouvelle Direction est mal placée pour se substituer à l'autocritique éventuelle que l'on aurait pu attendre de l'ancien Rectorat.
- Conformément à la pratique de la CUSO, la Commission suggère d'utiliser le terme « programme doctoral » à la place de terme « école doctorale ».
- Le constat – réjouissant, car il témoigne du vif intérêt de la relève académique de notre Université pour la recherche – de la forte croissance du nombre de demandes de bourses de jeunes chercheurs FNS ne semble pas encore avoir été suivi par une augmentation substantielle du nombre de bourses à disposition. La Commission invite la Direction à trouver rapidement une solution à ce problème.
- Concernant la collaboration avec les hautes écoles non-universitaires (HEP.HES) la Commission a reçu confirmation par la Direction que les négociations avançaient d'une manière constructive.
- Finalement la Commission souhaitait connaître le plan d'action de la Direction à plus long terme concernant le parc immobilier. Même si des crédits d'étude ont été récemment attribués, la réalisation des travaux se fera sur plusieurs années et dépendra encore de l'attribution de crédits correspondants par l'Etat de Vaud.

Dans l'ensemble la Commission est très satisfaite de ce rapport et remercie la Direction pour ce travail impressionnant.

Proposition :

La Commission des Finances et de Gestion propose au Conseil de l'Université :

- d'accepter le rapport de gestion de l'Université pour 2006.

Lausanne, le 24 mai 2007
gestion :

Pour la Commission de

J.P. Dauwalder